

# **ASSEMBLEE GENERALE**





## **MISSION LOCALE DU MEDOC**

### **27 NOVEMBRE 2018 – 11 HEURES**

#### **ST GERMAIN D'ESTEUIL**

Jean Jacques CORSAN ouvre la séance et remercie les membres de l'Assemblée Générale ainsi que la Mairie de Saint Germain d'Esteuil qui nous accueille aujourd'hui. L'horaire inhabituel de cette rencontre a été pensé afin de permettre aux élus de partager un cocktail déjeunatoire et rencontrer ainsi les membres de l'équipe de la Mission Locale.

Il rappelle l'ordre du jour :

-  Budget prévisionnel et orientations 2019
-  Impact de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté sur les Missions Locales
-  Point activités second semestre 2018
-  Questions diverses

Avant d'aborder le premier point, il souhaite au préalable échanger avec les élus sur le projet gouvernemental de fusion des Missions Locales avec Pôle Emploi. La Région Nouvelle Aquitaine n'y est pas favorable. Il rappelle que les missions premières d'accompagnement en Mission Locale portent sur une approche globale du jeune et pas seulement sur l'emploi. Il s'agit tout d'abord de résoudre les freins périphériques et d'accompagner le jeune dans son insertion socio-professionnelle. Il précise que son propos n'est en aucun cas polémique, non plus dans une démarche de dénigrement de Pôle Emploi. Simplement, les Missions Locales sont dotées de gouvernance d'élus locaux, et ainsi plus à même d'être impliquées sur leur territoire. Les communes sont représentées et leurs jeunes sont suivis à travers la Mission Locale. Leurs missions sont également différentes dans l'approche du jeune ; il y a complémentarité d'activité et non pas double emploi.

Afin d'aborder le 1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour, la parole est donnée à Monsieur Gérard GONZALEZ Trésorier de l'Association.

Celui-ci détaille le budget prévisionnel établi en fonction des données connues à ce jour. Il s'équilibre à hauteur de 1 009 959.04€. Il rappelle que la Mission Locale est avant tout une activité de services, 75% des charges de ce budget sont des frais de personnel.

Aucune question n'étant soulevée, le budget prévisionnel 2019 est mis au vote.

Il est adopté à l'unanimité.

Le Président indique également aux membres de l'Assemblée, qu'après consultation de plusieurs organismes bancaires, un second compte va être ouvert auprès de la Banque Postale. Ceci afin de diversifier les échanges et permettre des solutions adaptées en cas de besoin.

Madame Francine VALLAEYS, Directrice de la structure présente à son tour la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et son impact sur les Mission Locales.

Cette stratégie se décline en 5 engagements :

- L'égalité des chances dès le premier pas pour rompre la reproduction de la pauvreté :
  - Un plan de formation et un nouveau référentiel pour 600 000 professionnels de la petite enfance afin de favoriser le développement de l'enfant et l'apprentissage du langage avant l'école maternelle

- Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants :
  - Une alimentation équilibrée pour tous (petits déjeuners, tarifs cantines...)
  - Maraudes mixtes Etat/aide sociale à l'enfance
- Un parcours de formation garanti pour tous les jeunes :
  - Obligation de formation jusqu'à 18 ans
  - Réforme de l'apprentissage de la voie professionnelle et plan d'investissement dans les compétences
  - Financement de solutions d'accompagnement vers l'emploi de tous les jeunes en complément d'une extension de la Garantie Jeunes
  - Financement complémentaire des points accueil écoute jeunes et associations de prévention spécialisés
  - Expérimentations dans le cadre du Plan d'Investissement des Compétences pour diversifier les opérateurs et les modalités d'utilisation de la Garantie Jeunes
- Vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité
- Investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi

Ces 5 engagements, en fonction de leurs orientations, impacteront les activités des Missions Locales. Nous ne manquerons pas de communiquer au fur et à mesure des évolutions.

Concernant les activités du second semestre 2018, la parole est donnée à Madame Cécile BAILLON, Conseillère référente Mobilité. Elle présente l'action 3.2.1. Pyrénées, qui a permis de préparer 7 jeunes et d'en accompagner 5 au Forum des Emplois Saisonniers à Saint Lary (64). Notre public méconnaît l'activité saisonnière hivernale qui pourrait être complémentaire à notre propre saisonnalité estivale de territoire.

Ils ont ainsi pu découvrir différents métiers « hivernaux » et rencontrer les entreprises locales.

Ce projet cofinancé par le Conseil Départemental a reçu un franc succès de la part de nos jeunes d'autant que la plupart ont bénéficié d'une sortie positive à l'issue de cette expérimentation.

Pour compléter, les activités spécifiques de ce second semestre, Madame Cindy HOCHET, Coordinatrice du dispositif Garantie Jeunes intervient pour présenter son activité.

Pour mémoire, la Garantie Jeunes est une démarche d'accompagnement qui a pour objectif d'amener les jeunes en situation de précarité vers l'autonomie par l'organisation d'un parcours dynamique d'accompagnement intensif, à la fois social et professionnel, collectif et individualisé. La Garantie Jeunes vise notamment à offrir une garantie à une première expérience professionnelle et à une diversité des mises en situation professionnelle, sur le principe de l'«emploi d'abord», et une garantie de ressources, par le versement, sous certaines conditions, d'une allocation mensuelle forfaitaire.

L'accompagnement Garantie Jeunes se poursuit sur 12 mois et se déroule en 2 phases collective et individuelle. En 2019, la Mission Locale du Médoc souhaite mettre en place 10 cohortes sur Lesparre Médoc et 3 cohortes délocalisées dans les communes de Lacanau, Pauillac et St Vivien.

La phase collective se déclinera par :

- 3 semaines de collectif où seront abordés différentes thématiques (projet professionnel, formation, techniques de recherche d'emploi, logement, budget, mobilité, santé)
- 2 semaines de stages pratique en entreprise
- 1 semaine de collectif à thème (5 thématiques prévues : santé/bien-être, culture/mobilité, théâtre, numérique, sport) : le matin en atelier lié à la recherche d'emploi, l'après-midi activité ludique en lien avec la thématique de la semaine

A l'issue de ces 6 semaines, une phase individuelle avec chaque mois :

- 1 entretien avec sa conseillère
- 1 regroupement animé par sa conseillère
- 1 atelier « Trouve ton Entreprise »

Tout au long des 12 mois d'accompagnement, une offre de services supplémentaires sera mise à disposition par le Service Emploi de la Mission Locale (ateliers 1.2.3, visites d'entreprises).

Madame Francine VALLAEYS aborde maintenant le projet de mise à disposition de scooters afin de pallier l'absence de mobilité de notre public.

Une des missions de la plateforme Wimoov étant d'animer une démarche territoriale visant à favoriser le développement et la pérennisation de l'offre de mobilité à destination des publics fragiles, le projet des scooters leur a été confié. La Mission locale sera un acteur dans la mesure où elle facilitera l'accès aux aides au permis et qu'elle prescrira les locations de scooters pour son public. Des questions se posent encore sur le futur propriétaire des scooters (même si dans un premier temps Wimoov pourrait envisager l'achat de quelques scooters pour une expérimentation), sur les réparations et dépannages éventuels, l'assurance, la régie, etc...

A l'issue de ces échanges, Monsieur Jean Jacques CORSAN, reprend la parole et tient à féliciter une nouvelle fois l'ensemble de l'équipe pour son investissement au quotidien envers tous les jeunes de notre territoire.

Plus aucune question n'étant soulevée, le Président clôt la séance en invitant l'ensemble des participants à échanger autour du buffet mis à disposition.